

MISSION SECRETARIAT GENERAL
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 20 JUIN 2022

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 49
Représenté(s) : 4
Votant(s) : 53
Excusé(s) : 6
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Edouard BARON, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022
APPROBATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-141718-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 49
Représenté(s) : 4
Votant(s) : 53
Excusé(s) : 6
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Edouard BARON, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE REIMS
RÈGLEMENT INTÉRIEUR MODIFIÉ
ADOPTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-8 qui dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Vu la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu sa délibération n°CM-2020-229 du 16 novembre 2020 adoptant le règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Reims,

Considérant la nécessité d'instituer dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, des mesures visant à organiser, au mieux, sur le plan pratique, le travail des différentes instances participant à la vie municipale,

Considérant qu'en application de l'Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et de la Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS), et il convient de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal actuellement en vigueur,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'abroger sa délibération n°CM-2020-229 du 16 novembre 2020, avec effet au 1^{er} juillet 2022,

d'adopter le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal à compter du 1^{er} juillet 2022, tel qu'annexé.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-148780-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 49
Représenté(s) : 4
Votant(s) : 53
Excusé(s) : 6
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Edouard BARON, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTES DE GESTION POUR L'EXERCICE 2021 DE MADAME LA TRÉSORIÈRE PRINCIPALE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE REIMS MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et leurs établissements publics administratifs,

Vu la présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux des titres de recettes, des bordereaux des mandats, des comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière principale, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Considérant que Madame la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que Madame la Trésorière Principale a procédé à l'intégration du résultat du GIP InnoBioEco² par une opération d'ordre non budgétaire,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 dispose qu'au chapitre 024 relatif aux prévisions de recettes concernant les cessions d'immobilisations, qu'aux chapitres 040 et 042 retraçant les mouvements d'ordre budgétaire, les prévisions sont générées par le Comptable du Trésor et non par l'ordonnateur qui ne constate que les réalisations.

Considérant, qu'en conséquence, cela génère un écart entre les prévisions enregistrées par l'ordonnateur et celles du comptable,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice 2021 et de fixer, conformément aux comptes de gestion annexés, le total des opérations effectuées au cours de la gestion et le total des soldes figurant aux comptes de gestion à la clôture de l'exercice 2021,

de statuer sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021, et d'arrêter, conformément aux comptes de gestion annexés, les résultats totaux des différentes sections budgétaires,

de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives détenues par les régisseurs et d'arrêter les opérations de cette comptabilité comme suit :

Pour le budget principal (en euros)

Total des soldes à la clôture de la gestion 2020	4 710,00
Total des soldes repris au début de la gestion 2021	
Entrées 2021	2 274,00
Sorties 2021	1 302,00
Total des soldes à la clôture de la gestion	<u>5 682,00</u>

de déclarer que l'intégration des résultats du GIP InnoBioEco² effectuée par une opération d'ordre non budgétaire au compte de gestion ne figure pas au compte administratif, mais sera reprise à l'occasion du budget supplémentaire 2022,

de déclarer, que pour les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière Principale, les prévisions budgétaires du budget principal ne sont pas conformes à celles figurant dans les comptes administratifs en ce qui concerne le chapitre 024 (recettes des cessions des immobilisations), les chapitres 040 et 042 (opérations d'ordre) et le chapitre 77 (produits exceptionnels),

de prendre acte des écarts qui sont sans incidence sur les montants des résultats globaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146719-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Jean-Marc ROZE.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Arnaud ROBINET

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 1

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2021
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant la présentation, par Monsieur le Maire, des comptes administratifs du Budget Principal, des Budgets annexes et leurs annexes,

Considérant qu'au cours de la séance où les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont débattus, le Conseil municipal élit son président de séance,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de désigner Monsieur Jean-Marc ROZE, Président de séance,

d'adopter les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes :

- Restaurant Municipal,
- ZAC Sernam Boulingrin,

et les annexes afférentes à ces comptes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 1

**BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES RESTAURANT MUNICIPAL
ET ZAC SERNAM BOULINGRIN
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2021 ET REPRISE DES RÉSULTATS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté de préfectoral de dissolution du GIP InnoBioEco² datant du 27 décembre 2021,

Vu sa délibération n°CM-2021-331 du 13 décembre 2021, actant la clôture du budget annexe Restaurant municipal au 31 décembre 2021,

Considérant que l'instruction comptable prévoit notamment les conditions dans lesquelles le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice doit être affecté,

Considérant l'adoption des comptes administratifs 2021 y compris les restes à réaliser de dépenses et de recettes,

Considérant que les budgets de 2022 comportaient en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement,

Considérant que les résultats de fonctionnement doivent être affectés par l'assemblée délibérante dans les conditions définies par l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il convient de reprendre les résultats des comptes administratifs,

Considérant qu'il convient de réintégrer les résultats du GIP InnoBioEco² dissout en 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte, pour chacun des budgets, du montant du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 conformément au tableau ci-joint en annexe,

d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal, du budget annexe restaurant municipal selon les modalités définies dans l'instruction budgétaire et comptable M14,

de procéder, pour chacun des budgets, à la reprise des résultats des comptes administratifs,

d'inscrire ces affectations et ces reprises de résultats dans la deuxième décision modificative 2022 aux imputations budgétaires appropriées conformément au tableau joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146718-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 1

DÉCISION MODIFICATIVE 2 EXERCICE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.1612-11 et suivants, relatif à l'adoption du budget communal,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu sa délibération n°CM-2021-333 du 13 décembre 2021 adoptant le budget primitif,

Vu sa délibération n°CM-2022- 6 du 3 février 2022 adoptant la première décision modificative de l'exercice en cours,

Vu sa délibération n°CM-2017-179 du 26 juin 2017, créant la Zone d'Aménagement Concerté Sernam Boulingrin,

Vu ses délibérations n°CM-2018-50 et n°CM-2018-51 du 29 mars 2018, portant approbation du dossier de réalisation et du programme d'équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Sernam Boulingrin,

Vu les demandes et justifications présentées par les services intéressés tendant à obtenir des crédits pour adaptations de dotations budgétaires,

Considérant que la deuxième décision modificative intègre les reports et résultats de l'exercice,

Considérant la nécessité de procéder à certaines adaptations budgétaires pour l'année 2022,

Considérant, qu'après débat effectif, dans la mesure où un vote formel sur chacun des chapitres n'est pas obligatoire, il appartient cependant au conseil de se prononcer sur les modalités de vote,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de recourir, pour la deuxième décision modificative, à un vote global des adaptations de crédits, sans vote formel sur chacun des chapitres,

d'adopter la décision modificative n°2 pour le budget principal et le budget annexe ZAC Sernam - Boulingrin, telle qu'annexée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

CRÉANCES ÉTEINTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les listes de créances éteintes proposées par Madame la Trésorière principale du centre des finances publiques de Reims Municipale,

Considérant que la M14 et M49 ne prévoient pas l'adoption d'une délibération pour les créances éteintes mais que l'instruction DGFIP 2014 01 2048 du 2 mai 2014, opposable au comptable public, le prévoit et que des trésoriers ont été mis en débet par la Chambre Régionale des Comptes pour constatation de créances éteintes en l'absence de délibération,

Considérant que la créance est éteinte lorsqu'une décision de justice extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité,

Considérant que celle-ci s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action à recouvrement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'admettre en créances éteintes le montant de 1 173,37 € TTC pour le budget principal.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-142790-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

ADMISSION EN NON VALEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'autorisation permanente et générale accordée par Monsieur le Maire à Madame la Trésorière Principale de poursuivre, par mise en demeure et toutes poursuites subséquentes, les redevables retardataires des produits émis par la Ville, et fixant les seuils des poursuites pour la durée du mandat,

Considérant que Madame la Trésorière Principale du Centre des Finances Publiques de Reims Municipale a justifié des motifs qui la placent dans l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de diverses sommes pour lesquelles elle se trouve en possession des titres,

Considérant, qu'en conséquence, Madame la Trésorière Principale du Centre des Finances Publiques de Reims Municipale propose à l'admission en non-valeur des listes de diverses créances,

Considérant que le montant des admissions en non-valeur pourra être diminué en fonction des recouvrements reçus entre la date d'édition des listes et la date du conseil,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont le montant s'élève à 12 812,80 € TTC pour le budget principal.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-142770-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L.2311-7,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu les conventions annuelles et pluriannuelles signées avec les différents organismes,

Vu les crédits inscrits au budget 2022,

Vu les demandes de subventions présentées par les structures,

Considérant que les subventions des structures conventionnées doivent faire l'objet d'un vote spécifique,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions et qu'il convient de répondre aux demandes des organismes afin d'assurer la continuité des activités et des services offerts aux habitants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des structures désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-144786-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

TERRE DE JEUX 2024 ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LA BRITISH OLYMPIC ASSOCIATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2019-277 du 21 novembre 2019, relative à la candidature de la Ville pour la candidature au label Terre de Jeux 2024 et comme centre de préparation,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du sport de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2022-10 du 3 février 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec la British Olympic Association précisant les modalités de mise à disposition et d'accès à certaines installations avant et pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024,

Considérant que la British Olympic Association est le comité national olympique de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que des territoires dépendants du Royaume-Uni,

Considérant que la British Olympic Association participera aux Jeux Olympiques Paris 2024,

Considérant que la British Olympic Association sollicite, pour l'accueil de la Team GB, la mise à disposition d'équipements sportifs comme centres de préparation olympique en amont des Jeux de Paris 2024,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour la mise à disposition du complexe sportif René Tys, qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord de coopération et d'utilisation de site (Co-operation and venue usage agreement) avec la British Olympic Association (BOA) pour l'utilisation du complexe sportif René Tys comme centre de préparation olympique de la Team GB en 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-148292-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Charlotte D'HARCOURT

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES ÉCOLES CONVENTION 2022-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République,

Vu sa délibération n°CM-2015-347 du 17 décembre 2015 autorisant la signature de la convention relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles rémoises, pour la période 2016-2020,

Vu le projet de poursuivre le développement de l'école numérique, sur la période 2022 2026,

Considérant la nécessité de poursuivre cette démarche ayant comme objectif premier de fournir, à tous les élèves, un accès aux outils, ressources et services numériques dans les écoles rémoises,

Considérant qu'il convient de définir, avec l'Education Nationale, les modalités d'attribution et de l'utilisation des équipements numériques dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux technologies de l'information et de la communication, dans les écoles rémoises, avec le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146821-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

BIBLIOTHÈQUES DE REIMS
PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL "VIVRE LA BIBLIOTHÈQUE
ENSEMBLE" 2022-2025
ADOPTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) des Bibliothèques de Reims : « Vivre la bibliothèque ensemble » 2022-2025,

Considérant que la Ville développe une politique volontariste visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant la volonté de l'Etat d'inscrire, dans la durée, les politiques publiques en matière de lecture publique,

Considérant que le PCSES est un document de politique publique par lequel une collectivité territoriale détermine les objectifs d'un établissement de lecture publique, que ce texte formalisé a vocation à être rendu public et est régulièrement évalué et actualisé,

Considérant que ce document est un cadre de dialogue pour les financements dont celui du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) de l'État,

Considérant l'état des lieux réalisé dans le cadre de ce projet,

Considérant les axes de développement du PCSES rémois qui vise à conquérir un public plus large, placer le public au cœur de la bibliothèque, construire une bibliothèque émancipatrice, promouvoir le patrimoine écrit et graphique rémois, inscrire la bibliothèque dans une démarche écoresponsable et organiser une bibliothèque efficace,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social des Bibliothèques de Reims pour les années 2022 à 2025.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-140353-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**CÉRÉMONIES DE MARIAGES
INCIVILITÉS
INSTAURATION D'UNE CAUTION
TARIFS 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la route,

Vu le Code pénal,

Vu la Charte des mariages jointe à la présente délibération,

Considérant que la Ville est confrontée à l'occasion ou en marge des cérémonies de mariage, à des comportements inciviques (retards, annulations de cérémonies sans information préalable, jets de confettis ou autres générant des interventions renforcées de nettoyage etc),

Considérant que ces comportements ne peuvent donner lieu à sanction et qu'ils sont, pour autant, de nature à générer des surcoûts pour la Ville,

Considérant la volonté de mettre à la charge des futurs époux ces surcoûts et de participer, ainsi, à prévenir les comportements incriminés,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adopter un système de caution, appliqué aux tarifs approuvés par le Conseil municipal, à l'appui de la constitution du dossier de mariage des futurs époux,

d'adopter, pour 2022, les tarifs suivants face aux comportements inciviques :

- retard des futurs époux et/ou de leurs témoins générant plus de 30 minutes de retard à l'heure initialement arrêtée de la cérémonie : 200 €,
- annulation de la cérémonie de mariage au jour dit, sans information préalable (au plus tard la veille de l'évènement) de la Ville : 200 €,
- jets de confettis ou autres (riz etc. ...) sur le parvis de l'Hôtel de Ville ou son perron, nécessitant une intervention de nettoyage : 500 €.

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-148331-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

AIDE À L'ACHAT DE VÉLO VERSEMENT DES AIDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants,

Vu sa délibération n°CM-2021-52 du 29 mars 2021 approuvant la création du dispositif d'aide à l'achat de vélos et son règlement,

Vu sa délibération n°CM-2021-341 du 13 décembre 2021 approuvant la mise à jour du règlement du dispositif,

Considérant que la pratique cyclable participe directement au bien-être et à la santé des administrés de la Ville mais également à l'amélioration d'un cadre de vie apaisée pour tous,

Vu la liste des bénéficiaires et des aides respectives annexée,

Considérant que les dossiers présentés répondent aux conditions d'éligibilité,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de verser les aides d'un montant total de 31 242 euros à 380 bénéficiaires du dispositif d'aide à l'achat de vélos répondant aux critères d'éligibilité.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147823-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ
ACQUISITION DE BOITIERS HOMOLOGUÉS DE CONVERSION AU SUPERÉTHANOL E85
VERSEMENT DES AIDES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment l'article 86,

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment son article 119 qui impose la mise en place de Zones à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) d'ici 2025,

Vu les arrêtés municipaux de Reims et de Tinquieux du 8 juillet 2021 instaurant une Zone à Faibles Emissions mobilité sur l'agglomération rémoise,

Vu l'arrêté communautaire modificatif du 31 mars 2022 sur la zone à faibles émissions mobilité,

Vu sa délibération n°CM-2021-211 du 27 septembre 2021 approuvant le dispositif des aides pour la conversion des véhicules à destination des particuliers,

Vu sa délibération n°CM-2021-339 du 13 décembre 2021 approuvant le règlement d'octroi des aides pour l'acquisition de boitiers bioéthanol,

Vu la liste des bénéficiaires et des aides respectives annexée,

Vu la notification à la Ville des bénéficiaires de l'aide de la Région Grand Est pour l'acquisition d'un boitier bioéthanol E85 conformément à la convention d'échange des données avec la Région Grand Est,

Considérant que tant au regard du réseau routier et de la densité de la circulation existante sur certaines portions du territoire rémois notamment à proximité de zones d'habitation, qu'au regard de l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air eu égard aux relevés effectués par ATMO Grand Est, il est nécessaire de réduire les émissions provenant des véhicules les plus polluants et d'encourager la circulation des véhicules les plus propres,

Considérant que les dossiers présentés répondent aux conditions d'éligibilité,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de verser une aide d'un montant total de 4049,17 € à 18 bénéficiaires du dispositif pour l'acquisition de boitiers homologués de conversion au superéthanol E85 répondant aux critères d'éligibilité, tel qu'annexé.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146972-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**ZONE À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ
CONVERSION DES VÉHICULES
VERSEMENT DES AIDES
MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'OCTROI**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment l'article 86,

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 119 qui impose la mise en place de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) d'ici 2025,

Vu LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu les arrêtés municipaux de Reims et de Tinquieux du 8 juillet 2021 instaurant une Zone à Faibles Emissions mobilité sur l'agglomération rémoise,

Vu l'arrêté communautaire modificatif du 31 mars 2022 sur la Zone à Faibles Emissions Mobilité,

Vu sa délibération n°CM-2021-211 du 27 septembre 2021 approuvant le dispositif des aides pour la conversion des véhicules à destination des particuliers,

Vu sa délibération n°CM-2021-340 du 13 décembre 2021 approuvant le règlement d'octroi des aides pour la conversion des véhicules de particuliers,

Vu la liste des bénéficiaires et des aides respectives annexée,

Considérant que tant au regard du réseau routier et de la densité de la circulation existante sur certaines portions du territoire rémois notamment à proximité de zones d'habitation, qu'au regard de l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air eu égard aux relevés effectués par ATMO Grand Est, il est nécessaire de réduire les émissions provenant des véhicules les plus polluants et d'encourager la circulation des véhicules les plus propres,

Considérant, par ailleurs, que les investissements destinés à la conversion des véhicules requièrent un accompagnement, sous condition de ressources, des particuliers habitant ou travaillant dans la ZFEm,

Considérant la nécessité d'adapter le règlement d'octroi aux transactions entre particuliers afin de modifier la référence au coût du véhicule en TTC et non plus en HT et d'ajouter le contrat de vente signé entre particuliers comme pièce justificative pour l'acquisition de véhicule,

Considérant que les dossiers présentés répondent aux conditions d'éligibilité,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'abroger le règlement d'octroi des aides tel qu'approuvé dans sa délibération n°CM-2021-340 du 13 décembre 2021 et d'adopter le nouveau règlement d'octroi des aides financières aux bénéficiaires, annexé, modifiant le montant de l'aide et les conditions d'instruction de la demande,

de verser une aide d'un montant total de 8 000 € aux 3 bénéficiaires du dispositif pour la conversion des véhicules répondant aux critères d'éligibilité.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146992-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

C3C pôle services urbains

RACCORDEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX AU RÉSEAU DE CHALEUR ORGEVAL POLICES D'ABONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.1211 sur les différentes formes de pouvoirs adjudicateurs,

Vu le contrat de concession conclu entre l'Association Syndicale Libre (ASL) de la ZUP Laon Neufchâtel et la société Dalkia pour l'exploitation de la chaufferie urbaine du quartier Orgeval et du réseau de distribution,

Considérant, dès lors, la nécessité de signer une police d'abonnement pour chacun des établissements municipaux qui y sont raccordés à savoir les groupes scolaires Léopold Charpentier, Gallieni, l'école maternelle Charles Péguy, le gymnase Gallieni, l'équipement public Orgeval et le Stade Georges Hebert,

Considérant que l'abonnement prendra effet au 1^{er} juillet 2022,

Considérant les projets de polices d'abonnement élaborés à cet effet,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les polices d'abonnement avec la société Dalkia pour la fourniture de chaleur des groupes scolaires Léopold Charpentier et Gallieni, de l'école maternelle Charles Péguy, du gymnase Gallieni, de l'équipement public Orgeval et du Stade Georges Hebert.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146485-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**SA D'HLM LE FOYER RÉMOIS
RÉHABILITATION DE 176 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
1 À 13 RUE SAINT-EXUPÉRY - 4 À 16 RUE SADI LECOINTE
2 À 6 RUE GUILLAUMET
GARANTIE D'EMPRUNT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu le contrat de prêt n°134976 d'un montant de 4 011 684 € entre la SA d'HLM Le Foyer Rémois, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA d'HLM Le Foyer Rémois sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 4 011 684 € constitué de 2 lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation-résidentialisation de 176 logements collectifs situés dans le quartier Europe à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 011 684 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°134976 constitué de 2 lignes de prêt. Ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques principales des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- un PAM Eco-prêt (Prêt à l'AMélioration de l'habitat) d'un montant de 2 912 000 €, d'une durée de 20 ans au taux d'intérêt de 0,55% avec pour index le Livret A,
- la réallocation d'un PHBB (Prêt de Haut de Bilan Bonifié) d'un montant de 1 099 684 €, d'une durée de 30 ans avec un différé d'amortissement de 20 ans.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- la Ville s'engage, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur tout acte et documents liés à la garantie d'emprunt.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Jean-Marc ROZE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147322-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE LA MARNE
2022-2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM-2018-179 du 25 juin 2018, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne permettant le versement d'une prestation de service relative aux accueils collectifs de mineurs gérés par la Ville, de la part de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne,

Considérant que cette convention arrive à échéance,

Considérant qu'il convient de signer des nouvelles conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne permettant de définir les modalités d'intervention et de versement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne des prestations de service Accueil de loisirs sans hébergement, pour les activités « périscolaires » d'une part, et « extrascolaires » d'autre part,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement 2022-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, pour le versement des prestations de service Accueil de loisirs, sans hébergement, pour les activités périscolaires, d'une part, et extrascolaires, d'autre part.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147331-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

CRIJ: Raphaël BLANCHARD - Dimitri OUDIN - Kim DUNTZE - Reims Habitat: Franck NOEL - Xavier ALBERTINI - Badia ALLARD - Armelle SIMON - Vincent VERSTRAETE - Marie Thérèse PICOT - Plurial Novilia: Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**DISPOSITIFS ENFANCE - JEUNESSE 2022
REIMS ACTIV'ÉTÉ - FESTIV'ÉTÉ
MODALITÉS DE GESTION
COMPLÉMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité pour la Ville et approuvant le règlement d'attribution des subventions modifié,

Vu sa délibération n°CM-2022-63 du 21 mars 2022 fixant les modalités d'organisation des dispositifs municipaux Reims Activ'été et de la manifestation Festiv'été,

Considérant qu'il convient de compléter sa délibération n°CM-2022-63 du 21 mars 2022 en attribuant des subventions aux structures partenaires,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 8 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer, dans le cadre du dispositif Reims Activ'été, une subvention aux structures suivantes :

Subventions Action – Projet :

- Académie de Billard le Tapis vert	480 €
- Académie de Sabre Laser	2 000 €
- Aéroclub de Champagne.....	2 430 €
- Amicale Carteret.....	342 €
- Association Sportive Mangara.....	360 €
- Atelier Central.....	3 806 €
- Be Végétal	2 790 €
- Bike Energy School.....	8 940 €
- Block Race.....	5 475 €
- Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique.....	4 032 €
- C.R.I.J.....	2 670 €
- Cercle Nautique des Régates Rémoises	3 256 €
- Cercle Rémois d'Arts Martiaux.....	1 942 €
- Club des lutteurs Rémois	660 €
- Club Rémois de danse sportive.....	480 €
- Club de Spéléologie Adrénaline.....	3 600 €
- Compagnie du Fati	500 €
- Compagnie pastel.....	3 000 €
- DAC REIMS.....	918 €
- Ecoute Jeunes Murigny.....	2 864 €
- Entente Family Stade de Reims Athlétisme.....	2 250 €
- Europe Club Plongée.....	1 200 €
- FootGolf	3 414 €
- Footzbeul	375 €
- Groupe d'activités subaquatiques Marnais	1 200 €
- Les 4 fers en l'air	4 670 €
- Ludomania.....	462 €
- Média St Jean-Baptiste de la Salle RJR.....	1 560 €
- Ninshiki dojo	720 €
- Radio Primitive	5 472 €
- Reims Avenir Patinage	1 200 €
- Reims Champagne Canoe Kayak	1 800 €
- Reims Champagne Handball.....	810 €
- Reims Echec et Mat.....	1 050 €
- Reims Métropole Futsal.....	1 640 €
- Reims Métropole Volley.....	1 089 €
- Reims Olympique Canoë Kayak.....	6 600 €
- SEDO.....	1 400 €
- Société de Tir de Reims.....	4 925 €
- Sors Ton Art.....	1 840 €
- Soul Minders	600 €
- Stade de Reims Rugby	810 €
- Tempos	2 640 €
- Tennis Club Géo André	1 600 €
- Tennis Racing Club de la Muire.....	990 €
- Toutes Recherches Artistiques et de Créations.....	4 950 €
- UFOLEP.....	9 040 €
- UNASS ChampArdAisne.....	4 850 €
- Union Rémoise de Tennis de table.....	1 590 €
- USEP Reims.....	2 900 €
- Vél'Oxygène.....	640 €

Subventions d'équipement :

- Académie de Billard le Tapis vert.....	162 €
- Amicale Carteret.....	1 974 €
- DAC Reims.....	972 €
- Entente Family Stade de Reims Athlétisme.....	300 €
- Ninshiki dojo.....	215 €
- Reims Baseball Club « Les cup's ».....	944 €

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les partenaires :

- Mars / TRANSDEV Reims afin de permettre aux jeunes inscrits au dispositif Reims Activ'été de bénéficier d'une carte de transport sur le réseau Citura du 8 juillet au 31 août 2022 au tarif de 16,60 €,
- les Bailleurs sociaux : Reims Habitat et Plurial Novilia afin de communiquer sur le dispositif au plus près des habitants,
- le Cinéma Opéraims pour que les jeunes bénéficient d'un tarif réduit à 5 € la place du 6 juillet au 30 août 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Véronique MARCHET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146489-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Marie DEPAQUY

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

**ASSOCIATION D'APPUI AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ
ADHÉSION
REPRÉSENTATION DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Santé Publique,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu les statuts de l'association d'appui aux professionnels de santé,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Considérant que l'association d'Appui aux Professionnels de Santé a pour objet d'aider à réunir, former et accompagner, dans leurs projets, les professionnels de terrain,

Considérant que l'association a notamment été un grand soutien technique dans l'organisation et l'animation des centres de vaccinations durant la pandémie et, d'une manière plus générale, dans son interrelation avec les opérateurs, autour des parcours de soins aux personnes,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir les initiatives de cette association à destination des professionnels de santé,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Association,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'adhérer à l'association d'Appui aux Professionnels de Santé, moyennant une cotisation de 30 €, pour 2022,

de désigner Madame Marie Depaquy pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de l'Association,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Marie DEPAQUY

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147217-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**INTERNATIONAL DE GROUPES ET CHAMPIONNAT DE FRANCE DE ROLLER ARTISTIQUE
MISES À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTIONS AVEC LE REIMS ROLLER SKATING**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n° CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du Sport de la Ville,

Vu sa délibération n° CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant la tarification des services publics municipaux pour l'année 2022,

Considérant que l'association Reims Roller Skating organise un international de groupes et un championnat de France de roller artistique qui auront lieu respectivement du vendredi 24 au dimanche 26 juin 2022 et du vendredi 1^{er} au samedi 12 juillet 2022 au complexe sportif René Tys,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de ces manifestations qui revêtent un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association sportive,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir ces manifestations,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de moyens humains, matériels et logistiques, avec l'association Reims Roller Skating, dans le cadre de l'organisation de l'international de groupes et du championnat de France de roller artistique qui auront lieu respectivement du 24 au 26 juin 2022 et du 1^{er} au 12 juillet 2022 au complexe sportif René Tys.

Pour le Maire de Reims,
Par délégation,



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146779-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**OPEN DE FRANCE 3X3
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKET**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n° CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la charte du sport de la Ville,

Vu sa délibération n° CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant la tarification des services publics municipaux pour l'année 2022,

Considérant que la Ville prévoit la construction de terrains de basket 3x3 sur différents secteurs géographiques en amont de l'Open de France,

Considérant que la Fédération Française de Basket-Ball organise l'Open de France de basket ball 3x3 du jeudi 21 au samedi 23 juillet 2022 sur l'aire événementielle des Promenades Jean-Louis Schneiter,

Considérant que la Fédération Française de Basket-Ball sollicite le soutien financier, matériel et logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette fédération sportive,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre pour la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 8 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention maximale de 100 000 € à la Fédération Française de Basket-Ball, en vue de l'organisation de l'Open de France 3x3 du jeudi 21 au samedi 23 juillet 2022 sur l'aire événementielle des promenades Jean-Louis Schneiter,

de mettre à disposition de la Fédération Française de Basket-Ball, des moyens humains et matériels, à titre gracieux, nécessaires au bon déroulement de cette manifestation,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Raphaël BLANCHARD

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-144409-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Le Manège: Armelle SIMON - Philippe WATTIER - Pascal LABELLE - Saint-Ex, Culture numérique: Pascal LABELLE - Armelle SIMON - REMCA :Pascal LABELLE - Alban DOMINICY - Kevin PONCIN - Mounia TAGGAE - Sarah DACOSTA - Zabbaou LIMAN

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Détails des votes : La Comédie : 1 vote contre (Jean-Claude PHILIPOT) - Le Manège : 1 vote contre (Jean-Claude PHILIPOT)

**STRUCTURES CULTURELLES
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT
AVENANTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM 2018-332 du 12 novembre 2018 autorisant la signature de la convention d'objectifs pluriannuelle avec Saint-Ex, Culture numérique-Reims, signée le 20 décembre 2018 et ses avenants subséquents,

Vu sa délibération n° CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la culture,

Vu sa délibération n° CM 2019-238 du 23 septembre 2019 autorisant la signature de la convention financière pluriannuelle avec Césaré, signée le 5 novembre 2019 et ses avenants subséquents,

Vu sa délibération n° CM 2020-40 du 3 février 2020 autorisant la signature de la convention financière pluriannuelle avec La Comédie de Reims, signée le 12 mars 2020, et ses avenants subséquents,

Vu sa délibération n° CM 2020-200 du 21 septembre 2020 autorisant la signature de la convention financière pluriannuelle avec La REMCA, signée le 19 octobre 2020,

Vu ses délibérations n° CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations modifié,

Vu sa délibération n° CM 2022-156 du 16 mai 2022 autorisant la signature de la convention financière avec l'association « Le Manège de Reims » et la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 conclue avec l'Etat – Ministère de la culture, la Région et le Manège de Reims,

Vu la demande de subvention d'équipement de l'association le Manège de Reims d'un montant de 55 000 €, en vue de mettre à niveau le matériel scénique et technique de la scène nationale et de procéder au remplacement du matériel informatique obsolète, et représentant 45 % de l'investissement global projeté,

Vu la demande de subvention d'équipement de l'association Saint-Ex, culture numérique-Reims d'un montant de 11 675 €, en vue d'acquérir des équipements informatique et audiovisuel et représentant 100% de l'investissement global projeté,

Vu la demande de subvention d'équipement de l'association Césaré d'un montant de 12 588 € en vue d'acquérir des équipements phonique et informatique, nécessaires à l'évolution de ses studios et représentant 40% de l'investissement global projeté,

Vu la demande de subvention d'équipement de la Comédie de Reims d'un montant de 75 000 €, en vue d'acquérir des équipements informatique et phonique, du matériel permettant la sécurisation du bâtiment et l'achat d'un véhicule électrique nécessaire au déplacement de matériels dans la périphérie du Grand Reims et représentant 58 % de l'investissement global projeté,

Vu la demande de subvention d'équipement de la REMCA d'un montant de 50 000 € en vue d'acquérir

du matériel technique et scénique, de sécurité du bâtiment et informatique et représentant 68% de l'investissement global projeté,

Considérant que les demandes de subventions s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus avec les structures,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir les différentes structures culturelles,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de fixer les modalités financières de ces soutiens,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions d'équipement aux structures suivantes :

Le Manège de Reims.....50 000 €
soit 41% de la dépense d'équipement présentée,

Saint-Ex Culture numérique-Reims.....8 000 €
soit 69 % de la dépense d'équipement présentée,

Césaré.....8 000 €
soit 25 % de la dépense d'équipement présentée,

La Comédie de Reims.....45 000 €
soit 35 % de la dépense d'équipement présentée,

Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA).....50 000 €
soit représentant 68 % de la dépense d'équipement présentée,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants afférents :

- aux conventions financières avec Le Manège de Reims, Saint-Ex Culture numérique-Reims, La Comédie de Reims, la REMCA,
- à la convention d'objectifs signée avec Césaré.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147637-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

APPEL À PROJETS 2022 "ÉQUIPEMENTS CULTURELS À USAGE PARTAGÉ" ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-75 du 25 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention financière avec l'association Le Jardin Parallèle,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu ses délibérations n° CM 2021-13 et CM 2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité et modifiant le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations culturelles dans le cadre de l'appel à projets pour l'année 2022 « Equipements culturels à usage partagé »,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, ayant notamment pour objectifs le soutien à la création et à la diffusion artistique et la mise en coopération des acteurs culturels rémois,

Considérant l'attention portée par la Ville, à la prise en compte de la dimension développement durable dans les projets qu'elle met en œuvre et soutient dans le cadre de sa politique culturelle,

Considérant l'intérêt général d'encourager, de développer ou de consolider les collaborations entre les acteurs de la vie artistique et culturelle du territoire tout en optimisant les ressources disponibles,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer les subventions, au titre de l'appel à projets 2022 « Equipements culturels à usage partagé », aux associations suivantes :

- Compagnie L'Octogonale :	5 600 €
- CaféGEM :	7 000 €
- Le Jardin Parallèle :	2 000 €

- Compagnie Pastel : 2 000 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-148287-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Véronique MARCHET, M. Arnaud ROBINET

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

**PATRIMOINE SUR LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE REIMS
INVENTAIRE
CONVENTION D'APPLICATION 2022-2026 AVEC LA RÉGION GRAND EST**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 95,

Vu la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP),

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2005-834 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la Loi du 13 août 2004 et relatif aux services chargés des opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel,

Vu le décret n°2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la Loi du 13 août 2004 et relatif au contrôle scientifique et technique de l'Etat en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel et au Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel,

Vu le décret n°2007-20 du 4 janvier 2007 fixant les modalités du transfert définitif aux Régions des services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel,

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

Vu l'arrêté du Ministre de la Culture du 28 mai 2020, portant classement du site patrimonial remarquable de Reims, paru au Journal Officiel du 7 juin 2020,

Vu sa délibération n°CM-2016-23 du 1^{er} février 2016 approuvant le lancement de l'étude de création du site patrimonial remarquable de Reims et autorisant la signature de la convention cadre afférente avec l'Etat,

Vu sa délibération n°CM-2016-382 du 15 décembre 2016 autorisant la signature, avec la Région Grand Est, de la convention cadre relative à l'inventaire du patrimoine sur le cœur de l'agglomération rémoise et notamment sur le futur périmètre du site patrimonial remarquable,

Vu sa délibération n°CM-2017-28 du 30 janvier 2017 donnant son accord pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou document d'urbanisme en tenant lieu,

Vu sa délibération n°CM-2021-292 du 8 novembre 2021 autorisant la signature, avec la Région Grand Est, de la convention cadre relative à l'inventaire du patrimoine sur le cœur de l'agglomération rémoise et notamment sur le périmètre du site patrimonial remarquable pour la période 2022-2026,

Considérant que cette convention prévoit la signature, chaque année, d'une convention d'application

précisant le programme de travail et le montant de la subvention versée à la Ville par la Région Grand Est,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application de la convention cadre 2022-2026, relative à l'Inventaire du patrimoine sur le cœur d'agglomération de la Ville et notamment sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) Centre-ville, pour l'année 2022, avec la Région Grand Est.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147270-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**PLAN DE GESTION DU BIEN CATHÉDRALE, PALAIS DU TAU, BASILIQUE ET MUSÉE SAINT-REMI, INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
CONVENTION D'APPLICATION AVEC L'ETAT ET LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L.612-1, R.612-1 et 2,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant le schéma d'orientations pour la culture 2019-2024, dans l'objectif, notamment, de mettre en oeuvre le plan de gestion des biens inscrits en 1991 dans une vision nouvelle et intégrative du développement urbain,

Vu sa délibération n°CM-2019-282 du 21 novembre 2019 adoptant le Projet Scientifique et Culturel du Musée Saint-Remi, en appui au futur plan de gestion,

Vu sa délibération n°CM-2021-272 du 8 novembre 2021 autorisant la signature d'une convention de partenariat, pour une durée de 3 ans avec l'Etat et le Centre des Monuments nationaux et précisant l'engagement de chacune des parties pour l'élaboration conjointe du plan de gestion,

Vu la convention du 16 novembre 1972 relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par la conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture,

Vu la convention-cadre signée le 3 juin 2016 avec l'Etat afin de doter la Ville d'un Site Patrimonial Remarquable compte-tenu de l'intérêt architectural, urbain et paysager du centre-ville, notamment le patrimoine de la reconstruction,

Vu la convention de partenariat avec l'Etat et le Centre des Monuments nationaux signée le 11 janvier 2022, définissant les modalités d'élaboration du plan de gestion du bien Cathédrale, Palais du Tau, Basilique et Musée Saint-Remi, pour une durée de 3 ans,

Considérant qu'il convient de définir le rôle, la composition et les modalités de fonctionnement du comité de pilotage et du comité de suivi institués par l'article 6 de la convention du 11 janvier 2022,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application à la convention de partenariat relative à l'élaboration conjointe du plan de gestion du bien Cathédrale, Palais du Tau, Basilique et Musée Saint-Remi avec l'Etat et le Centre des Monuments Nationaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147293-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

C'EST MON PATRIMOINE - EDITION 2022
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
CONVENTION AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX - PALAIS DU TAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-181 du 22 juin 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux – Palais du Tau pour les années 2021 et 2022,

Considérant le projet porté par le Centre des Monuments Nationaux dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de la Culture « C'est mon patrimoine ! »,

Considérant que le Centre des Monuments Nationaux a pour mission de développer la fréquentation, l'accessibilité et l'accueil et de favoriser la connaissance des différents biens patrimoniaux,

Considérant que ce projet concourt à l'objectif du 100% Education Artistique et Culturelle porté par la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de participer à ce projet,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer au Centre des Monuments Nationaux une subvention d'un montant de 7 000 € au titre du projet « C'est mon patrimoine ! » organisé avec le Centre des Monuments Nationaux et le Palais du Tau,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le Centre des Monuments Nationaux, la convention relative à la mise en œuvre de ce projet pour l'année 2022, ainsi que tous documents afférents.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147401-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Catherine COUTANT

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

**ETABLISSEMENTS CULTURELS PATRIMONIAUX DE LA VILLE DE REIMS
PARTENARIAT AVEC LA FONDATION ALFRED GÉRARD
CONVENTION
REPRÉSENTATION DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu les statuts de la Fondation Alfred Gérard,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, vise à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout, ainsi qu'à préserver et valoriser le patrimoine,

Considérant les missions de conservation et de valorisation de la collection documentaire et des collections patrimoniales de la Fondation Alfred Gérard,

Considérant les missions et les collections patrimoniales des établissements culturels de la Ville,

Considérant qu'un partenariat avec la Fondation Alfred Gérard permettrait de valoriser davantage les fonds documentaires, tant de la Fondation que des établissements rémois, d'assurer la conservation du fonds Alfred Gérard et sa diffusion au plus grand nombre ainsi que de sensibiliser le public aux questions environnementales et agricoles,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Fondation,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, ainsi que tout document afférent, avec la Fondation Alfred Gérard, fixant les engagements respectifs des parties, pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature,

de désigner Madame Catherine Coutant pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de la Fondation Alfred Gérard.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-145915-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS
CYCLES DE COURS
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION 2022-2023 AVEC L'ECOLE DU LOUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n° CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2022,

Vu sa délibération n° CM-2021-175 du 22 juin 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre, pour l'organisation de deux cycles de cours dans le cadre de la diffusion en région de ses cours d'histoire de l'art,

Considérant l'intérêt de poursuivre le développement de cette activité avec l'Ecole du Louvre, pour l'année 2022-2023,

Considérant l'intérêt de s'associer avec divers partenaires du monde de la culture afin d'obtenir une diffusion plus large et une mise en valeur de ses actions,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'Ecole du Louvre précisant les modalités de mise à disposition de moyens et de matériels nécessaires, afin d'organiser trois cycles de cours pour l'année scolaire 2022-2023.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146591-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**LA FILEUSE, FRICHE ARTISTIQUE
MODIFICATION DES RÉSIDENCES ASSOCIÉES DE PRODUCTION "ARTS DE LA SCÈNE"
ET "ARTS DE L'ÉCRIT"
CRÉATION D'UNE RÉSIDENCE DES "ATELIERS DU GRAND EST" ET D'UNE RÉSIDENCE DE
MOBILITÉ EUROPÉENNE EXCEPTIONNELLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2020-1095 du 28 août 2020 relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs,

Vu la circulaire MCCD1601967C du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2021-31 du 8 février 2021 portant inscription de la Ville dans les réseaux locaux des arts visuels et autorisant à signer la charte des Ateliers du Grand Est,

Vu sa délibération n°CM-2021-33 du 8 février 2021 portant création de résidences associées de création et de bourses de résidence,

Vu sa délibération n°CM-2021-150 du 22 juin 2021 portant candidature de la Ville au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028,

Considérant que la Ville possède un lieu de résidence artistique dédié aux professionnels, La Fileuse, friche artistique de Reims,

Considérant que La Fileuse a pour mission de favoriser l'intégration des artistes professionnels sur le territoire rémois,

Considérant que la création de résidences artistiques rémunérées concourt aux objectifs de la Ville notamment en termes de soutien à la création et à la diffusion artistique,

Considérant qu'il convient de modifier certains dispositifs de résidence existants,

Considérant le label « Les Ateliers du Grand Est », projet réunissant les acteurs du territoire qui organisent des journées portes ouvertes pour les artistes plasticiens,

Considérant la candidature de la Ville au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 et les échanges culturels européens entrepris dans cet objectif,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier et compléter sa délibération n°CM-2021-33 du 8 février 2021 concernant :

- les termes de la résidence associée de production « arts de la scène », d'une durée désormais d'un an et assortie d'une bourse de conception ou de production de 3 000 € versée en une fois,
- les termes de la résidence associée de production « arts de l'écrit », d'une durée de 2 mois fractionnables sur une période de 6 mois, assortie d'une bourse de conception ou de production de 2 000 € versée en une fois, accompagnée d'une aide au défraiement d'un montant maximum de 1 000 €,
- la création d'une résidence de production artistique « Ateliers du Grand Est » annuellement rémunérée à hauteur de 1 000 €, accompagnée d'une aide au défraiement d'un montant maximum de 700 €,
- les nouvelles modalités de sélection sur appel à candidatures conformément aux documents annexés,
- la création, pour l'année 2022, d'une résidence de mobilité européenne exceptionnelle rémunérée à hauteur de 2 000 €, accompagnée d'une aide au défraiement d'un montant maximum de 1 000 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents avec l'artiste Hana Sommerova, artiste tchèque, accueillie en résidence de mobilité européenne exceptionnelle, ainsi que tous documents relatifs aux résidences annuelles.

Les autres dispositions de la délibération n°CM-2021-33 du 8 février 2021 restent inchangées.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147405-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUES DE REIMS
FESTIVAL INTERPLANÉTAIRE DE LA BANDE DESSINÉE DE REIMS
MISE À DISPOSITION DE MOYENS
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TRAC**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 approuvant la charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2022,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant que l'association Toutes Recherches Artistiques et de Créations (TRAC) organise depuis 10 ans le Festival Interplanétaire de bande dessinée de Reims (FIBDR) auquel les bibliothèques de Reims s'associent régulièrement,

Considérant l'intérêt, pour la Ville, d'accueillir, à la Médiathèque Jean-Falala et à la Médiathèque Croix-Rouge, des expositions dans le cadre de ce festival,

Considérant l'intérêt, pour la Ville, d'instituer un partenariat avec l'association TRAC précisant les modalités de participations respectives des parties,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association TRAC pour l'accueil d'expositions dans le cadre du Festival Interplanétaire de bande dessinée de Reims, pour une durée d'un an renouvelable deux fois,

de mettre à disposition de l'association TRAC, à titre gracieux, l'auditorium de la Médiathèque Jean-Falala ainsi que les espaces d'exposition des Médiathèques Jean-Falala et Croix-Rouge.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146682-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUES DE REIMS
MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE MISA DE LA MÉDIATHÈQUE JEAN FALALA
CONVENTION AVEC LE CAFÉGEM**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant la vocation des bibliothèques de Reims à favoriser l'accès à la culture et à l'information et à mener des actions socioculturelles en ce sens,

Considérant que le CaféGem est un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) consacré par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que le projet de ce Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) a pris la forme d'un café associatif générateur d'événements artistiques et destiné à lutter contre l'isolement de personnes souffrant de troubles psychiatriques ainsi que des personnes souffrant de troubles cognitifs dus notamment à des AVC ou traumatismes crâniens,

Considérant que les locaux du café associatif ont subi un incendie en 2015 et que le CaféGem s'est tourné depuis vers la Médiathèque Jean Falala pour poursuivre une partie de son action, celle des lectures publiques, pour toucher de nouveaux publics,

Considérant l'intérêt général que représente ce partenariat entre les bibliothèques de Reims et cette association,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CaféGem, pour des lectures

publiques à la Médiathèque Jean Falala, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146881-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**BIBLIOTHÈQUES DE REIMS
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
MISE À JOUR
ADOPTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM-2021-76 du 29 mars 2021 approuvant le règlement intérieur des bibliothèques de Reims,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout et, en particulier, la priorité à l'éducation artistique et culturelle (EAC), dans l'objectif du « 100 % EAC »,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur et d'organiser le service des bibliothèques de Reims en réglementant les conditions en particulier les conditions de prêt et d'utilisation des services,

Considérant le service de prêt d'instruments de musique réservé aux abonnés de plus de 12 ans,

Considérant la volonté d'étendre ce service aux enfants de plus de 8 ans grâce au prêt de guitare d'apprentissage,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le nouveau règlement intérieur des Bibliothèques de Reims, tel qu'annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146569-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Catherine COUTANT, Mme Catherine VAUTRIN

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

**MISSION COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE - PATRIMOINE MONDIAL
LA PELLICULE ENSORCELÉE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la culture,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-108 du 10 mai 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec l'association Missions Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial,

Vu sa délibération n°CM-2020-314 du 14 décembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant la convention financière et d'objectifs, jusqu'au 31 décembre 2021, avec l'association la Pellicule ensorcelée,

Vu les conventions d'objectifs signées avec les associations Missions Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial et La Pellicule ensorcelée, arrivées à échéance,

Vu les demandes de renouvellement de conventionnement de ces associations,

Considérant que les demandes de subventions s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus avec les structures,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir ces structures culturelles,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de fixer les modalités financières de ces soutiens,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- Missions Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial :
Fonctionnement : 24 000 €,
- La Pellicule ensorcelée :
Programmation estivale « Ciné plein air » et « ciné-goûter » dans les quartiers : 30 000 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles d'objectifs avec les associations Missions Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial, et La Pellicule Ensorcelée, avec une date d'échéance fixée au 31 décembre 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147657-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**SENSIBILISATION À LA POLLUTION LUMINEUSE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DE
REIMS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant que le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims sensibilise les territoires à des problématiques telles que la pollution lumineuse, la mobilité douce et les énergies durables,

Considérant l'intérêt général qui s'attache à la protection du ciel nocturne et les activités du Planétarium municipal en faveur de l'astronomie,

Considérant la pertinence d'une collaboration autour de cette thématique avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, acteur local majeur de la protection de l'environnement,

Considérant qu'il convient de déterminer les engagements respectifs des partenaires dans une convention,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de collaboration avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, dans le cadre d'actions de sensibilisation à la pollution lumineuse pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-145780-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**MAGASIN LIBRE, ÉDITION 2022
ACTIONS DE SENSIBILISATION À L'ASTRONOMIE
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCIC LE BLOC**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant que la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) le Bloc souhaite organiser des animations de sensibilisation à l'astronomie sur le terrain de Magasin Libre, au cours de l'été 2022, destinées à la jeunesse et aux familles,

Considérant l'intérêt général qui s'attache à la diffusion de la connaissance astronomique vers les citoyens et le rôle central du Planétarium dans ce domaine,

Considérant la pertinence d'une collaboration autour de cette thématique avec la SCIC le Bloc, acteur local majeur de la vie culturelle, à l'occasion de l'édition 2022 de Magasin Libre,

Considérant qu'il convient de déterminer les engagements respectifs des partenaires dans une convention,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif le Bloc, dans le cadre d'actions de sensibilisation à l'astronomie à l'occasion de l'évènement Magasin Libre pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, ainsi que tous documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Pour le Maire de Reims,



Par délégation,

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146853-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

MUSÉES MUNICIPAUX
MISE À DISPOSITION D'ENTRÉES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION POSITIVE GENERATION
CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu les statuts de l'association Positive Generation, dont l'objet est d'aider les personnes de milieux défavorisés à s'épanouir à travers le sport, l'art et la culture,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture, inscrivant l'éducation artistique et culturelle comme l'une de ses priorités, dans l'objectif du «100 % EAC»,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir l'association en proposant des entrées gratuites aux musées municipaux,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de définir les modalités de ce don par une convention,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'accorder 10 accès gratuits par musée municipal à l'association Positive Generation,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec l'association Positive Generation pour 2022, ainsi que tous documents afférents.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147599-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS
LISTE PUBLIÉE AU BULLETIN OFFICIEL
MODIFICATION D'APPELLATION DU MUSÉE
SAISINE DU HAUT CONSEIL DES MUSÉES DE FRANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 fixant en son article 18, la liste des musées de France,

Vu le Bulletin Officiel des textes émis et décisions prises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2003 par le Ministère de la Culture et de la Communication,

Considérant que l'appellation actuelle du musée des Beaux-Arts de Reims dans le Bulletin Officiel listant les musées de France est « Musée des Beaux-Arts de Saint-Denis »,

Considérant que cette dénomination, reprenant partiellement l'une des anciennes appellations du musée, peut prêter à confusion et ne correspond plus à l'actuelle dénomination du Musée des Beaux-Arts de Reims,

Considérant que la dénomination « Musée des Beaux-Arts de Reims » est désormais la mieux à même d'être identifiée par un large public, notamment dans la perspective de la réouverture de l'établissement après sa rénovation,

Considérant qu'il convient de saisir le Haut Conseil des Musées de France pour solliciter la modification de cette appellation,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Haut Conseil des Musées de France aux fins de demander le changement du nom de « Musée des Beaux-Arts de Saint-Denis » en « Musée des Beaux-Arts de Reims » dans la liste des musées de France publiée au Bulletin Officiel.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Pascal LABELLE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147059-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**EXPLOITATION DE L'OPÉRA DE REIMS
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
PRISE EN COMPTE DES DISPOSITIONS DE LA LOI CONFORTANT LE RESPECT DES
PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE
AVENANT 7**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18 relatifs aux Délégations de Service Public, en vigueur lors de la passation de la Délégation de Service Public,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération CM-2018-126 du 14 mai 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage avec la SARL Scènes d'Oeuvres Lyriques (SOL) pour l'exploitation de l'Opéra de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la culture,

Vu le contrat de Délégation de Service Public signé avec la SARL SOL le 6 juin 2018,

Considérant que, par ce contrat, la Ville confie, notamment, à la SARL SOL l'organisation de la programmation artistique et culturelle de l'Opéra de Reims ainsi que l'exploitation de l'Opéra de Reims,

Considérant qu'il convient de modifier le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'Opéra de Reims afin de tenir compte des dispositions issues de la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 7 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 7 au contrat de Délégation de Service Public avec la SARL Scènes d'Oeuvres Lyriques (SOL), prenant en compte les dispositions de la loi confortant le respect des principes de la République dans le contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'Opéra de Reims.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Mario ROSSI

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147432-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**LES VITRINES DE REIMS
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
CONVENTION CADRE 2022-2024
CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM-2019-27 du 4 février 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer avec l'association Les Vitrites de Reims, la convention cadre 2019-2021,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu la demande de subventions de l'association Les Vitrites de Reims, pour obtenir un soutien financier de la Ville,

Considérant que la convention cadre 2019-2021 signée le 4 mars 2019, relative à la participation de la Ville au fonctionnement de l'association Les Vitrites de Reims, arrivée à échéance,

Considérant l'intérêt de pérenniser les actions d'animation du centre-ville afin de favoriser la mixité sociale et de maintenir et développer une activité économique équilibrée sur le territoire communal,

Considérant la mission de service d'intérêt économique général rempli par l'association Les Vitrites de Reims,

Considérant que, pour une meilleure lisibilité, il convient de regrouper dans une convention cadre triennale avec Les Vitrites de Reims l'ensemble des participations de la Ville,

Considérant l'intérêt en termes de suivi et d'efficacité d'action de mettre en place des conventions annuelles d'objectifs sur la durée de la convention cadre,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'attribuer une subvention de 233 500 € à l'association Les Vitrites de Reims pour la mise en place

des animations programmées sur l'année 2022,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'association Les Vitrines de Reims :

la convention cadre relative à la participation de la Ville aux activités de l'association, pour la période 2022-2024,

la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147568-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL COMPLÉMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 47,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les 3 versants de la fonction publique,

Vu ses délibérations n°CM-2021-149 du 22 juin 2021 et n°CM-2021-334 du 13 décembre 2021, adoptant le règlement du temps de travail et ses adaptations nécessaires,

Vu l'avis du comité technique du 7 juin 2022,

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique,

Considérant que le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail, à l'intérieur desquels s'organisent les horaires de travail,

Considérant que les collectivités territoriales sont tenues d'organiser le temps de travail des agents territoriaux dans un cadre global de 1 607 heures annuelles en dehors des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées, sur une base hebdomadaire de 35 heures minimum,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de compléter ses délibérations n°CM-2021-149 du 22 juin 2021 et n°CM-2021-334 du 13 décembre 2021,

d'adopter les règlements du temps de travail tel que modifiés ainsi que les adaptations nécessaires aux différents services et directions fonctionnant selon des modalités atypiques, joints en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147357-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

ETAT DES EMPLOIS MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la circulaire interministérielle du 23 mars 1995 fixant l'état des emplois, à compter du 1^{er} janvier 1996, modifiée,

Vu sa délibération n° CM-2022-89 du 21 mars 2022 fixant le régime indemnitaire,

Vu le Comité technique du 7 juin 2022,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer et de supprimer les emplois de la Ville,

Considérant, d'une part, les nécessités d'organisation et, d'autre part, l'évolution des carrières des agents,

Considérant l'évolution du cadre légal et réglementaire pour ce qui concerne, notamment, les recrutements d'agents contractuels sur le fondement des articles L.332-8 et L.332-24 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de modifier l'état des emplois comme suit :

- d'autoriser, Monsieur le Maire à signer un contrat sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, pour le recrutement :

- . à la direction de la jeunesse, au service loisirs enfance jeunesse, d'un(e) animateur(trice), sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 3^e échelon du grade d'animateur territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions

exercées,

- . à la direction de la voirie, circulation et éclairage, au service gestion du domaine public – ressources administratives, d'un gestionnaire des occupations du domaine public des commerces, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^e échelon du grade de rédacteur territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

- de transformer :

- . à la direction de l'éducation, au service personnel des écoles, un poste de technicien en poste de rédacteur en vue de mettre en adéquation le grade du poste avec le grade de son nouvel occupant,
- . à la direction des solidarités et de la santé publique, au service seniors et actions solidaires, un poste d'adjoint administratif en poste de rédacteur en vue de promouvoir son occupant, lauréat du concours, dont l'évolution des missions en chargé(e) de développement senior permet cette nomination,
- . à la direction des espaces verts, pour le service aménagement, un poste d'adjoint technique vacant en poste de technicien afin de recruter un(e) chargé(e) de projet pour faire face aux nombreuses actions d'espaces verts dans le cadre du projet Reims Nature,
- . à la direction des déchets et de la propreté, un poste d'agent de maîtrise vacant en poste d'adjoint technique en vue de renforcer le secteur des conducteurs d'aspiratrices,
- . à la direction de la voirie, circulation et éclairage, au service gestion du domaine public – ressources administratives, un poste vacant d'adjoint administratif et un poste d'adjoint technique en deux postes d'agent de maîtrise afin de mettre en adéquation le grade des postes avec le niveau de compétences requis pour assurer les missions,
- . à la direction de la culture et du patrimoine, au musée des beaux-arts, un poste d'agent de maîtrise vacant en poste de technicien en vue de répondre au besoin du service,
- . à la direction relation et satisfaction des usagers – engagement citoyen, un poste de rédacteur vacant en poste d'adjoint administratif dont l'occupant occupera les missions de chargé d'appui administratif à l'équipe de direction,
- . à la direction des sports, au service des affaires administratives et financières, les emplois vacants d'assistant(e) accueil et d'assistant(e) comptable respectivement en postes d'adjoint administratif et de rédacteur en vue de recruter des agents dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

- de créer par redéploiement de postes vacants :

- . à la direction de la culture, pour les archives et la documentation, un poste d'adjoint technique en vue de renforcer l'équipe,
- . à la direction des solidarités et de la santé publique :

un poste d'attaché territorial en vue du recrutement d'un(e) directeur(trice),

par transformation d'un poste de cadre de santé et d'un poste d'ingénieur en chef, un poste d'éducateur de jeunes enfants et un poste d'assistant socio-éducatif, dans le cadre de la reprise par la Ville du Relais Petite Enfance (RPE) -anciennement RAM ou relais d'assistants maternels- de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui s'inscrit dans les engagements pris dans la Convention Territoriale Globale (CTG),

- . à la direction du développement économique, commerce et enseignement supérieur, un poste d'attaché chargé(e) de mission affecté(e) à l'organisation des événements de « Reims Campus »,
- . à la direction de l'événementiel et de la communication managériale, un poste d'attaché territorial dont l'occupant sera chargé de la mission mécénat,
- de recruter, conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique, pour mener à bien un projet ou une opération identifiés, par contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération :
 - . à la direction de la culture et du patrimoine, aux archives et à la documentation, un(e) e-archiviste chargé(e) de la mise en œuvre de l'archivage électronique au sein de l'administration et de la procédure d'acquisition et de déploiement d'un nouvel outil, qui sera rémunéré(e) par référence à un indice majoré de la grille indiciaire du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques soit entre l'indice majoré 343 et l'indice majoré 503, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,
 - . à la direction de l'éducation, d'un chef de projet chargé de la cité éducative qui sera rémunéré par référence à un indice majoré de la grille indiciaire du grade d'attaché territorial soit entre l'indice majoré 390 et l'indice majoré 673, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées. Ce contrat bénéficiera d'un financement de l'Etat à hauteur de 50 %, soit 30 000 euros,
 - . à la direction des solidarités et de la santé publique, un(e) chargé(e) de mission gestion administrative de la coordination dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui sera rémunéré(e) par référence à l'indice majoré fixe afférent au 5^e échelon du grade de rédacteur territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées. Ce contrat bénéficiera d'un soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- de rémunérer, à la direction des solidarités et de la santé publique, au point écoute jeunes, l'occupant de l'emploi de psychologue par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2^e échelon du grade de psychologue territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,
- de fixer la liste des emplois non permanents créés en application des articles L.332-23, 1^o et 2^o et L.332-24 à L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique (annexe 2).

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-144118A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

RÉMUNÉRATION APPRENTISSAGE INFRA-BAC MAJORATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment son article D.6272-2 qui dispose que « Les employeurs publics peuvent majorer la rémunération prévue par l'article D. 6222-26 de 10 points ou 20 points »,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 et notamment son l'article 6 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Considérant que l'apprentissage permet, à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs, dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration,

Considérant que l'apprentissage par alternance est sanctionné par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'appliquer une majoration à la rémunération des apprentis préparant un diplôme de niveau infra-bac afin de permettre à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs, dont les personnes reconnues handicapées, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, de se former tout en bénéficiant d'une rémunération attractive,

d'appliquer une majoration de 10 points pour les diplômes de niveau infra-bac.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal et budget annexe.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146926-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

EMPLOI DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP RAPPORT 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L.5212-2, L.5212-13 et 5212-15,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°2019-646 du 26 juin 2019 fixant le délai de mise en conformité avec les obligations d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur public,

Vu le Décret n° 2018-850 du 5 octobre 2018 relatif à la simplification de la procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et à l'amélioration de l'information des bénéficiaires de l'obligation d'emploi,

Vu le Décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP),

Vu l'avis du Comité technique du 7 juin 2022,

Considérant que l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés fait l'objet chaque année d'un rapport présenté à l'assemblée délibérante,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du rapport relatif à l'emploi des travailleurs en situation de handicap au sein des services municipaux au 31 décembre 2021, après examen de son contenu, tel qu'annexé.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Franck NOEL

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147179-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION ALLÉGÉE
RUE DES CRAYÈRES
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DE PROJET**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.153-31 et suivants, et R.153-3,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Reims approuvé le 30 septembre 2021,

Vu sa délibération n°CM-2021-318 du 8 novembre 2021 sollicitant la Communauté urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de révision allégée de son PLU pour ajuster le périmètre de l'espace boisé classé présent sur la parcelle de la rue des Crayères,

Vu la délibération n° CC-2021-294 du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims du 18 novembre 2021 prescrivant la révision allégée du PLU de Reims sur le site des Crayères et en définissant les objectifs,

Vu la décision n° BC-2021-117 du Bureau communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims du 9 décembre 2021 définissant les modalités de concertation de la révision allégée du PLU,

Considérant que les études d'urbanisme relatives à la révision allégée sont achevées,

Considérant les pièces du dossier de projet de révision allégée du PLU,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision allégée du PLU sur le site Les Crayères tel qu'annexés à la présente.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146750-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
EXONÉRATION DES TERRASSES
PLACE MYRON HERRICK**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu sa délibération n° CM-2021-337 du 13 décembre 2021, fixant les tarifs des services municipaux pour l'année 2022,

Considérant le souhait de la Ville de soutenir les commerçants impactés par les travaux place Myron Herrick,

Considérant la volonté de la Ville d'accorder une exonération des frais d'occupation du domaine public dans le cadre des travaux réalisés à proximité des commerces,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'exonérer les commerces situés place Myron Herrick des frais d'occupation du domaine public dus au titre du 2^{ème} semestre 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147252-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

ESPACE PLANTÉ DE LA PLACE DU JARD DÉNOMINATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la réhabilitation de l'espace planté de la place du jard,

Considérant la nécessité de dénommer le futur jardin, sur l'espace planté de la place du jard,

Considérant que le Conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation,

Considérant qu'il appartient à la Ville, en tant que titulaire du pouvoir de police, de procéder à la suppression ou la dénomination du futur jardin sur l'espace planté de la place du jard,

Considérant que la Ville a souhaité soumettre au vote des habitants le nom du futur Jardin,

Vu le résultat du vote des habitants qui s'est déroulé entre le 7 et 31 mars 2022 pour dénommer le jardin de la place du Jard,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de dénommer, conformément au vote des habitants, le jardin de la place du Jard :

Le petit Jard : jardin du voyage

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147294-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**GESTION DES DÉCHETS
MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRÉS
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2010-126 et n°CM-2016-142 des 29 mars 2010 et 2 mai 2016 autorisant la signature de conventions cadre avec le Foyer Rémois, l'Effort Rémois, Reims Habitat et Reims Métropole dans l'objectif d'implanter des conteneurs enterrés pour la gestion des déchets, arrivées à échéance,

Vu ses délibérations n°CM-2010-251, n°CM-2010-309 et n°CM-2016-142 des 5 juillet 2010, 30 septembre 2010 et 2 mai 2016 autorisant la signature de conventions cadre avec tout gestionnaire d'immeubles ou promoteur et Reims Métropole dans l'objectif d'implanter des conteneurs enterrés pour la gestion des déchets, arrivées à échéance,

Vu sa délibération n° CM-2019-369 du 16 décembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions et les nouvelles conventions cadre d'implantation de conteneurs enterrés avec tout gestionnaire d'immeubles ou promoteur en partenariat avec les communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims, arrivées à échéance,

Vu la délibération de la Communauté urbaine du Grand Reims n° CC-2021-337 du 16 décembre 2021 autorisant Madame la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims à signer les nouvelles conventions cadre et tout document afférent avec le Foyer Rémois, Plurial Novilia, Reims Habitat, et tout gestionnaire d'immeubles ou promoteur et les communes de l'agglomération,

Considérant que les dernières conventions cadre arrivaient à échéance au 31 décembre 2021,

Considérant la nécessité de poursuivre cette démarche,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions cadre, et tout document afférent, qui permettent de fixer les conditions techniques et financières d'implantation de mobiliers de collecte enterrés avec Le Foyer Rémois, Plurial Novilia, Reims Habitat et tout gestionnaire d'immeubles ou promoteur, la Communauté urbaine du Grand Reims et les communes de l'agglomération.

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Laure MILLER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146928A-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**TERRAIN SIS À REIMS
SECTEUR LA FOLIE
CESSION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'avis du Service du Domaine n°2022-51454-30138 du 3 mai 2022,

Vu la demande de la Communauté urbaine du Grand Reims d'acquérir à la Ville un terrain en cours de division, situé à Reims, lieudit « La Folie » cadastré section IY n^{os} 109 et 111p, d'une surface d'environ 11 800 m², dans le cadre de l'extension de la plateforme de stockage des boues,

Considérant le projet de la Communauté urbaine du Grand Reims d'étendre la plateforme de stockage des boues située, lieudit « La Folie »,

Considérant qu'il convient de faire droit à la demande de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre de son projet d'extension et de lui céder les terrains pour une surface d'environ 11 800 m², à parfaire par un géomètre,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de céder à la Communauté urbaine du Grand Reims, des terrains représentant environ 11 800 m² sis à Reims lieudit « La Folie » à prélever sur les parcelles cadastrées section IY n^{os}109 et 111p au prix de 1 €/m² soit un total d'environ 11 800 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente cession ainsi que tout document à intervenir à cet effet,

de faire supporter à l'acquéreur les frais de notaire et autre conseil afférents à la vente.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**

Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147338-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

TERRAIN RUE DE NEUFCHÂTEL À REIMS CESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'avis du Service du Domaine n° 2022-51-454-34943 du 12 mai 2022,

Vu le courrier de demande d'acquisition de Madame Barthes, propriétaire de la maison située 40 rue de Neufchâtel, d'une emprise engazonnée, clôturée qui n'est plus affectée à un usage public, sise à Reims entre les numéros 38 et 40 rue de Neufchâtel,

Vu le courrier de Madame Barthes acceptant l'acquisition de ce terrain d'environ 65 m² au prix de 100 €/m² soit 6 500 € pour stationner son véhicule,

Considérant qu'il convient de faire droit à la demande de Madame Barthes en acceptant de lui céder une surface d'environ 65 m², clôturée, à prélever sur la parcelle cadastrée section AL n° 319 pour 100 €/m²,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de constater la désaffectation de l'usage public de l'emprise cadastrée section AL n° 319, de prononcer son déclassement du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé communal,

d'autoriser la cession au profit de Madame Barthes ou de toute autre personne physique ou morale qu'elle entendrait substituer, d'une emprise à prélever sur la parcelle cadastrée section AL n° 319 pour environ 65 m² sise à Reims rue de Neufchâtel, en nature d'espace vert et clôturée, au prix de 100 €/m² soit environ 6 500 €,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente cession ainsi que tout document à intervenir à cet effet,

d'autoriser l'acquéreur à déposer toute demande administrative ou d'urbanisme sur le terrain objet de la présente vente,

de faire supporter à l'acquéreur les frais de notaire et autre conseil afférents à la présente cession.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147346-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

N'ont pas pris part au débat et au vote :

Mme Nathalie MIRAVETE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

**IMMEUBLES SIS À REIMS RUE DE LA MALADRERIE ET RUE DES BOUCHERS
BAIL À CONSTRUCTION AU PROFIT DE PLURIAL NOVILIA
AVENANT 1**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le bail à construction du 1^{er} août 1967 par lequel la Ville a mis à disposition de Plurial Novilia des terrains sis à Reims rue des Bouchers et rue de la Maladrerie, pour une durée de 65 ans dans le cadre d'un programme de logements individuels, afin de lui permettre de construire 38 logements,

Considérant que dans le cadre de sa politique de réhabilitation des 20 logements situés rue de la Maladrerie, Plurial Novilia a sollicité la Ville afin que la durée du bail soit prorogée de 20 ans,

Considérant qu'il convient, dès lors, de procéder à la signature d'un avenant au bail à construction du 1^{er} août 1967 afin de proroger sa durée jusqu'au 31 juillet 2052,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail à construction du 1^{er} août 1967 par lequel la Ville a mis à la disposition de Plurial Novilia, pour une durée de 65 ans, des terrains sis à Reims rue de la Maladrerie et rue des Bouchers pour la construction de 38 logements individuels afin d'en proroger la durée jusqu'au 31 juillet 2052.

Les frais d'acte sont pris en charge par Plurial Novilia.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Nathalie MIRAVETE

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-146875-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel pour la Ville de lancer des consultations communes afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés publics relatifs :

- aux prestations de maintenance et d'assistance du logiciel Sherpa Litteralis Expert en groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims,
- à la réalisation de reportages vidéo en groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims,
- à l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de gestion des subventions, en groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS de Reims,
- à la fourniture et maintenance des équipements réseau et sécurité en groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims, le CCAS de Reims et la Caisse des Ecoles.

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'autoriser la constitution de groupements de commandes :

- avec la Communauté urbaine du Grand Reims :
 - pour le marché de prestations de maintenance et d'assistance du logiciel Sherpa Litteralis Expert,
 - pour le marché de réalisation de reportages vidéo,
- avec la Communauté urbaine du Grand Reims et le CCAS de Reims pour le marché d'acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion des subventions,

- avec la Communauté urbaine du Grand Reims, le CCAS de Reims et la Caisse des Ecoles pour le marché de fourniture et maintenance des équipements réseau et sécurité,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147381-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

**CRÉMATORIUM
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1411-3,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le contrat de concession signé le 9 mars 2001 avec la Société Omnium de Gestion et de Financement (OGF),

Vu l'avenant n°7 au contrat de concession signé le 10 juillet 2018,

Vu le rapport annuel d'activité technique et financier établi pour l'année 2021, intégrant les comptes de résultat et ses annexes,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 9 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

après examen de son contenu, de prendre acte de la communication du rapport annuel 2021 de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,
Par délégation,**



Elizabeth VASSEUR

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-147011-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'EXÉCUTIF COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2020-73 du 28 mai 2020 et n°CM-2021-294 du 8 novembre 2021 donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations accordées par le Conseil municipal à l'exécutif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-141716-DE-1-1

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 51
Représenté(s) : 3
Votant(s) : 54
Excusé(s) : 5
Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le lundi 20 juin 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

Étaient présents :

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

Étaient représenté-e-s :

Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET

Étaient excusé-e-s :

Mme Patricia GRAIN, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE

Secrétaire : Marie DEPAQUY

Vice Secrétaire : Armelle SIMON

Votes :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

Détails des votes :

Vote de la procédure d'urgence :

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0

HOMMAGE AU JEUNE ALI SISSOKO DÉNOMINATION DU CITY STADE DE CROIX DU SUD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le règlement de voirie du 16 septembre 2021,

Considérant qu'en partenariat avec l'association « La boussole », l'Etoile Bleue souhaite organiser une manifestation festive le 10 juillet 2022 afin de rendre hommage à leur ami Ali Sissoko, jeune habitant du quartier Croix du Sud et décédé le 1^{er} décembre 2016,

Vu la demande de l'association de dénommer le City stade situé rue Frédéric et Irène Curie à Reims à l'occasion de la manifestation,

Considérant la volonté de la Ville de dénommer le City stade,

Considérant l'urgence à débattre de cette affaire,

Considérant que l'ordre du jour a été adressé aux élus le 14 juin 2022,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du mercredi 8 juin 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de valider le recours à la procédure d'urgence,

de dénommer le City Stade situé rue Frédéric et Irène Curie :

City Stade Ali Sissoko

En hommage à notre ami et de nos souvenirs d'enfance passés ensemble

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal de la Ville de Reims,

Le Maire de Reims



Arnaud ROBINET

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 22 juin 2022 et de la réception en Préfecture le 22 juin 2022.

Identifiant : 051-215104217-20220620-148970-DE-1-1